

Association Patrimoine et Environnement
Château des Noix
03240 Cressanges

à Madame BREVAN Présidente de la Commission
particulière du débat public

Objet : Contribution libre débat public RCEA

Madame,

Notre association ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement, en novembre 2009 nous avons fait part de nos inquiétudes aux élus de notre commune en matière de nuisances sonores du fait de la circulation d'un nombre croissant de poids lourds.

Nous leur avons demandé que tout soit fait pour contenir le bruit et privilégier les protections à la source qui sont les plus performantes.

Nous avons consulté l'enquête publique concernant la mise à 2x2 voies qui s'est tenue en janvier février 2010. Constatant que l'on prévoyait encore une augmentation conséquente de la circulation (dont 40 % de poids lourds) et que rien n'était prévu pour protéger les riverains, nous avons interrogé une partie de la population qui à 98% nous a suivi en signant une pétition demandant que tout soit fait pour protéger les riverains.

Il nous semble que la proximité d'un bourg comme Cressanges comptant plus de 300 habitants devrait bénéficier d'une attention toute particulière si l'on veut maintenir la qualité de vie des gens qui ont fait le choix de s'installer à la campagne.

Dans le cadre du débat public nous souhaitons apporter nos idées et notre réflexion.

Des tests phoniques sont réalisés, nous pensons que le seuil de tolérance devrait être revu à la baisse du fait de l'augmentation de la vitesse qui passerait de 90 à 130km/h et des prévisions de trafic multiplié par trois dans les prochaines décennies. Les conditions météorologiques et les saisons doivent aussi être prises en compte car nous constatons que le bruit est amplifié suivant certaines conditions.

A ce titre n'est-il pas opportun de prendre les mesures nécessaires préalablement à toute mise en service de cet axe pariant sur le fait que si rien n'est engagé maintenant, rien ne sera fait à l'avenir ?

Les merlons de terre arborés et revêtement spécifique sont à notre connaissance les meilleures protections phoniques pour contenir le bruit tenant compte des vents, du temps, des saisons.

Nous souhaitons que la population soit informée de tout projet d'aire de repos ou de service et de toutes les conséquences environnementales afin que chacun puisse s'exprimer sur ces sujets et qu'en outre nous ayons la garantie que des mesures efficaces et respectueuses de l'environnement bocager seront prises pour limiter les nuisances émanant de l'axe. Enfin, il nous semble opportun que nous puissions nous rencontrer sur place afin que vous puissiez apprécier la situation à sa juste mesure.

Certains d'agir dans l'intérêt de tous,

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos respectueuses salutations.

Cressanges, le 15 Novembre 2010.

La Présidente,
Claire SENET